



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR-2026DG 107

OBJET : Arrêté portant désignation du correspondant incendie et secours de la commune d'Étampes

Le Maire de la Ville d'Étampes,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif au correspondant incendie et secours ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-036 en date du 8 avril 2026 portant désignation du correspondant incendie et secours de la commune d'Étampes,

Considérant l'intérêt de disposer d'un élu référent chargé des questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre les incendies ainsi qu'à la sécurité civile au sein de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur El hadji Assane SARR, Conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours de la Ville d'Étampes.

Article 2 : Dans le cadre de ses missions, le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et contribue à l'information et à la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur les questions relatives :

- à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- à la préparation des mesures de sauvegarde ;
- à l'organisation des moyens de secours ;
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- à la promotion de l'engagement citoyen au service de la sécurité civile et du volontariat sapeur-pompier.

Article 3 : La présente désignation prend effet à compter de sa notification à l'intéressé.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Préfète de l'Essonne, Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Essonne, Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Essonne

Fait à Étampes, le 26 AOUT 2026



Pour le Maire empêché
Guy ALDEGUER

Adjoint au Maire
Archives de réception du préfeture
0891-219102283-20260826-VI-AR-2026-107-AI
Date de transmission : 26/08/2026
Date de réception préfeture : 26/08/2026

Publication le : 27 AOUT 2026